



RD82 : une liaison douce attendue

RETOUR EN IMAGES



Clean Up Day

LA VIE À CESSON



ZAC Centre-ville

PORTRAIT



Endana : ressourcerie éphémère



Réalisation de la ZAC Centre-Ville C'est parti !

Le verger au cœur du projet

Dans le cadre du projet structurant de redynamisation du centre-ville, la question du devenir du verger, suite au décès du propriétaire exploitant, s'est très vite posée, étant donné sa situation en zone urbanisable en centre bourg.

Compte tenu de sa valeur paysagère, patrimoniale et pédagogique, la municipalité a depuis le début demandé à ce que le verger soit conservé à hauteur de 50 % de sa surface, permettant à la fois d'assurer une certaine pérennité, de l'ouvrir à la population et de renforcer ses liens avec le bourg.

Sa situation au cœur du centre-ville invite à le relier au projet d'aménagement afin qu'il évolue vers un espace de qualité, porteur d'identité, où la vie de quartier et l'implication des habitants pourra se développer.

Ce poumon vert pourra ainsi jouer un rôle très important dans ce projet en tant que lieu d'ouverture, de pédagogie et de partage pour les habitants de ce secteur et les autres.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT COMMENCENT EN NOVEMBRE

Du 07 au 25 novembre 2022, la 1^{ère} phase portera essentiellement sur le nettoyage du lieu et la préparation du terrain pour les futurs aménagements, dont les plantations qui seront réalisées par l'EPA Sénart. Celles-ci compteront une centaine d'arbres, baliveaux et grands arbustes ainsi que 37 nouveaux arbres fruitiers ; 600 végétaux composeront les massifs fleuris et près de 3 000 m² de plaine seront engazonnés.

Ces travaux permettront également la création d'une aire particulièrement adaptée pour accueillir un terrain de jeux pour enfants et un jeu de pétanque. Ces équipements seront mis en place par la Ville dans une seconde phase.



LE VERGER DE CESSON, UN LIEU DE RÉFÉRENCE IDENTITAIRE DU QUARTIER

Suite à la cession du terrain par les propriétaires à l'EPFIF (Établissement public foncier d'Île-de-France), le verger n'a plus été entretenu. Un expert judiciaire mandaté par l'EPA a fourni un diagnostic sur l'état des arbres existants dont la plupart ne sont pas transplantables. C'est pourquoi il a été décidé de reboiser le verger. Le projet propose de planter un mélange de pommiers et de poiriers sous diverses formes (libre et palissée).

Certains fruitiers ont malgré tout pu être sauvés (voir encadré).

Par ailleurs, à l'ouest du parc, des kiwis, des cerisiers, des pommiers et des néfliers sont présents en boisement.

Le 27 mai 2016, l'association « Le Verger de Cesson » était dissolue.

A compter de cette date, une opération de récupération des plus jeunes arbres (moins de 5 ans, car au-delà, la transplantation est problématique) et des greffes les plus récentes a été engagée.

Au total, ce sont environ 150 « sujets » qui ont ainsi pu être transplantés.

- Une centaine (surtout les jeunes greffes) ont été récupérés par un membre de la famille Gras et des membres de l'association.
- Une vingtaine ont été replantés à la Maison des Loisirs et de la Culture.
- Une dizaine se trouve à la Ferme des Arts de Vert-Saint-Denis (pour ces deux derniers lieux, la reprise fut difficile).
- Une vingtaine ont trouvé refuge au Jardin Citoyen de Nouveau Village à Cesson où ils ont été transplantés avec succès. Il s'agit principalement de variétés de pommes (rares !) : Marie Madeleine, Dumont et Jolibois.

Chacun peut aller les voir !

Les espaces de détente et les espaces ludiques sont organisés dans les zones laissées libres. L'ambiance végétale recherchée est un mélange de végétation organisée (vergers) et de végétation libre et rustique (prairie, noues, arbres en cépées...) propice à la déambulation et la rêverie.

UNE PALETTE VÉGÉTALE

Les arbres plantés sont choisis principalement parmi une palette locale :

- Arbre d'alignement sur les voies partagées 1 et 3* : Noisetiers de Byzance (*Corylus columna*)
- Arbre d'alignement sur la voie partagée 2 et l'allée Verneau** : Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Arbres en cépée dans les poches végétalisées sur stationnement : Erable champêtre (*Acer campestre*) et Cerisier du Japon (*Prunus accolade*) en cépée.
- Arbres dans le parc du verger : un mélange d'arbres fruitiers est proposé en mélange. Ils sont plantés sous toutes leurs formes (libres ou palissées).

Les essences arbustives plantées seront choisies pour leurs qualités ornementales mais aussi pour leur résistance (hydrocarbures et salage) et leur facilité d'entretien.

La biodiversité urbaine demeure un élément capital dans la vie et le bien-être urbain. Il est donc important de ne pas la négliger.

Le projet prévoit des dispositifs favorables à la préservation de la faune locale en développant la diversité des habitats : zone humide, prairie, haie...

La gestion différenciée des espaces verts sera préconisée. Les zones de prairie du parc recevront un entretien minimal et contribueront à l'enrichissement de la diversité des espèces.

Les arbres et les arbustes seront choisis pour attirer les insectes pollinisateurs (abeille, bourdon, papillon...) et les oiseaux. Différents types de nichoirs seront implantés sur l'ensemble du projet.



Corylus columna



Sorbus aucuparia



Acer campestre



Prunus accolade

L'EPA Sénart a fait appel à l'Atelier Tournesol paysagistes, spécialisé dans la création d'espaces urbains conviviaux et générateurs de lien social, qui intègrent de manière esthétique des réponses aux questions de développement durable.

Le projet d'aménagement de la ZAC Centre-Ville de Cesson est réalisé dans le respect des directives du Cahier des Prescriptions Urbaines Architecturales Paysagères et Environnementales (CPUAPE) rédigé pour le compte de l'EPA Sénart et la commune de Cesson par l'agence SAROAM.

D'un point de vue général, les aménagements extérieurs tendent à :

- relier le cœur historique de la ville et le cœur du projet (parc du Verger)
- assurer les continuités vers les quartiers environnants
- valoriser l'histoire du site et le patrimoine arboré
- créer des espaces aux usages partagés et y réduire la vitesse
- limiter l'imperméabilisation des sols et stocker les eaux pluviales par un système de bassins engazonnés à ciel ouvert. Ces bassins sont intégrés au Parc sous forme de pelouses inondables.
- être un support de la biodiversité.

La 2^{ème} phase des travaux portera sur la création des voiries et devraient débuter en février 2023.

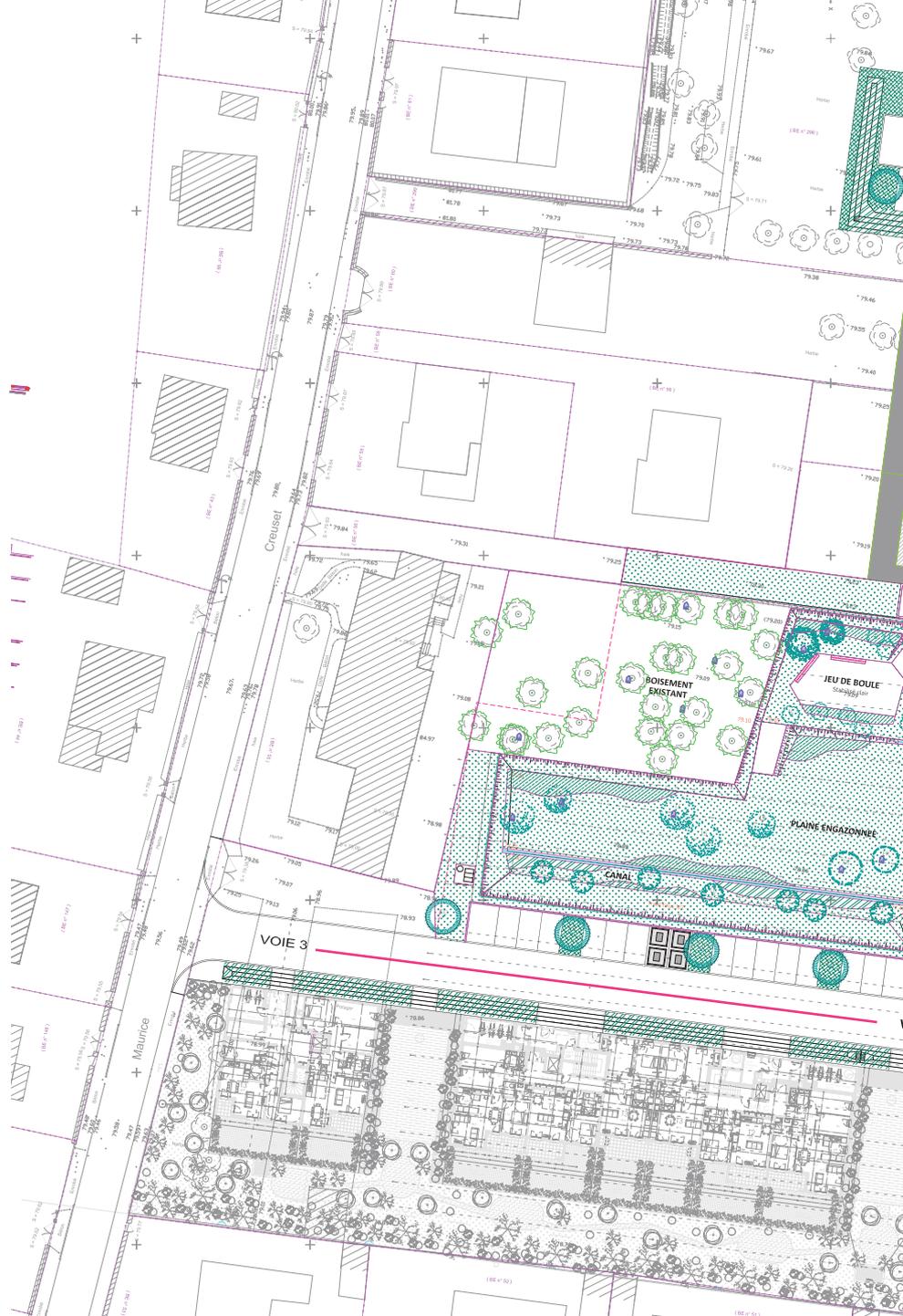
L'ensemble des voiries sont traitées en « espace de rencontre » :

- espace ouvert à toutes circulations (priorité aux piétons sur tous les véhicules)
- circulation piétonne autorisée sur toute la largeur de la voie
- vitesse limitée à 20 km/h

Des bornes d'apport volontaire enterrées sont implantées sur tout le projet.

Voie partagée 2 et Allée Verneau (en violet sur le plan)

Cette voie est traitée comme un axe majeur du projet reliant le cœur de ville avec le parc du Verger.



Un alignement de sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) structure et qualifie cet axe avec sa belle floraison printanière et son port étalé. Le revêtement de sol est uniforme et de couleur claire.

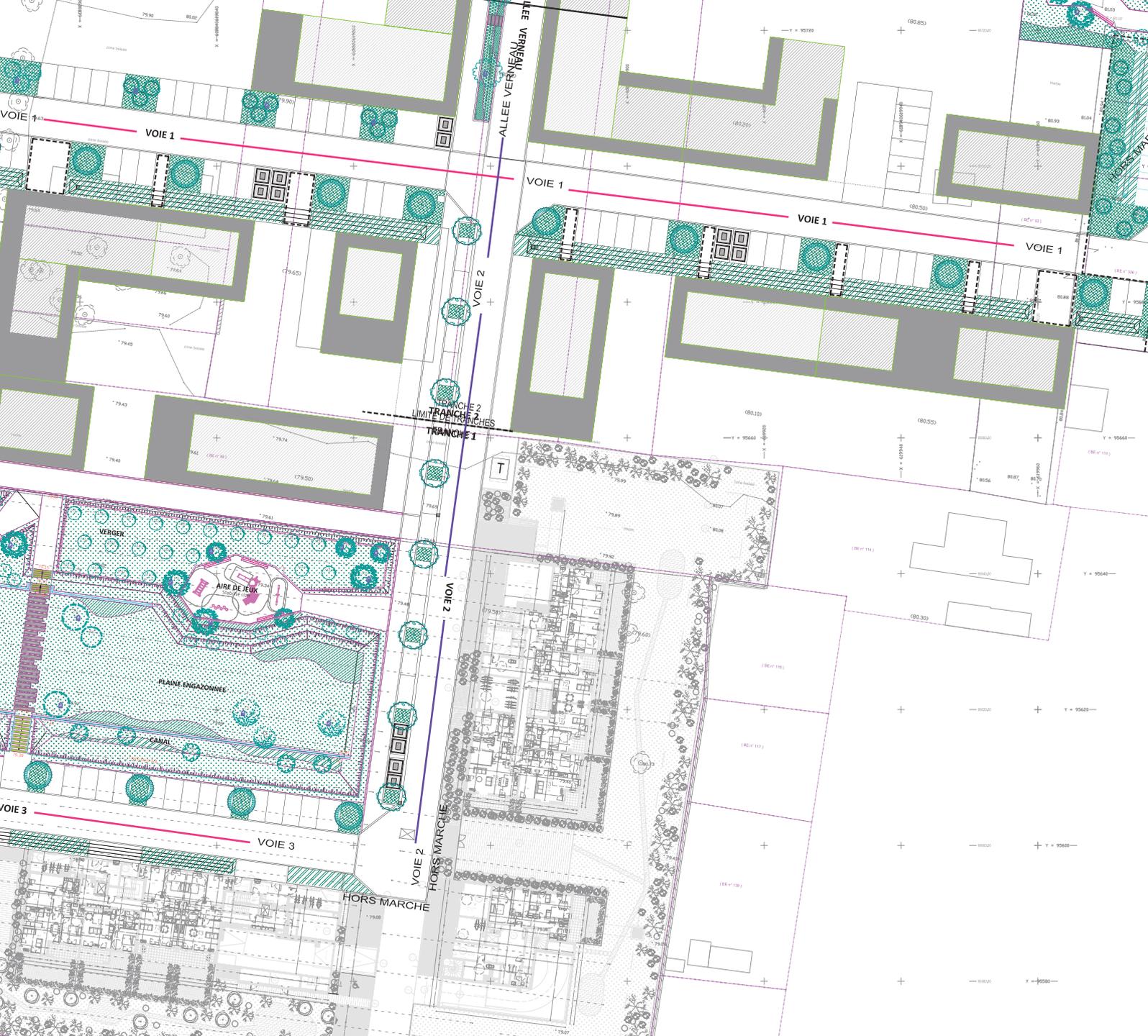
Au nord, l'allée Verneau est piétonne mais sert également de desserte aux véhicules de sécurité (voie pompier...) et aux riverains dans sa partie Nord (actuelle impasse Verneau). Le nouvel espace planté sera créé en léger décaissé afin de collecter les eaux de ruissellement. Des pas japonais permettront les traversées.

Au sud, un stationnement longitudinal y est organisé.

Voies partagées 1 et 3 (en rose sur le plan)

Elles sont bordées de stationnements et structurées par un alignement de noisetiers de Byzance (*Corylus colurna*). Les stationnements sont végétalisés (dalles béton engazonnées). Une grande noue plantée se développe sur toute la longueur des stationnements et collecte les eaux de ruissellement de la voirie et des parkings. Le nivellement permet une inondation partielle des poches de stationnement en cas de très fortes pluies.

Elle est enjambée par de petits pontons qui donnent accès aux parcelles.



La grande noue et le bassin

Elle borde la pelouse inondable en contrebas du talus, elle sera le point bas de toute la zone afin de récolter toutes les eaux de pluie. Des plantations de zone humide y seront plantées. Cette noue ne doit pas conserver d'eau stagnante. La noue et les bassins engazonnés ne servent qu'à recueillir les eaux des fortes pluies pour les renvoyer dans le réseau de ville après 24 ou 48h de stockage.

Elle constitue un lieu de biodiversité exceptionnel car tout est réuni pour que la flore et la petite faune se développe.

Un projet engagé en faveur de la transition écologique du territoire

« Le projet s'inscrit dans une démarche de revitalisation du centre-bourg, en proposant une intensification urbaine dans le prolongement du centre-ville historique de Cesson. Il s'agit de proposer une densité mesurée en transitions avec le tissu urbain existant pour offrir davantage de mixité urbaine, des logements collectifs aux typologies diversifiées et contemporaines dans un cadre de vie durable. A l'échelle urbaine, le projet participe à inscrire la ville dans une démarche de transition écologique en limitant l'étalement urbain au profit du renforcement de l'écosystème urbain du centre-ville » précise Stéphane Romain, architecte urbaniste SAORAM

Une exposition créée par l'EPA Sénart présentera le projet et ses objectifs en mairie en fin d'année.

Le dossier de la ZAC est consultable sur le site internet de la Ville.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme de Cesson : 01 64 10 47 04 ainsi que celui de l'EPA : 01 64 10 15 15